

# COMMUNE URBAINE DE KINDIA

## APPEL A CANDIDATURES CHARGE.(E) DES PARTENARIATS ET DE LA COOPERATION

### I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans la perspective de relance de la coopération décentralisée avec Nantes Métropole, la Commune Urbaine de Kindia vient de mettre en place, un service chargé de partenariats et de la coopération décentralisée.

A cet effet, elle recrute un.e chargé.e des partenariats et de la coopération pour une durée minimale de 24 mois, afin de renforcer sa capacité à élaborer et formaliser ses projets de développement local, à rechercher les financements complémentaires, à leur mise en œuvre et à assurer la coordination et le reporting de leur exécution.

La coopération décentralisée entre Kindia et Nantes Métropole, avec le soutien du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères permet d'accompagner la Commune de Kindia à se doter de ressources humaines stratégiques destinées à renforcer ses capacités d'organisation et d'investissement au bénéfice de ses habitants.

#### **En particulier :**

Un projet d'accès à l'eau potable est en démarrage. Outre des actions à court terme, il inclut **l'élaboration d'une stratégie à moyen terme et à l'échelle intercommunale**, et la recherche de moyens complémentaires pour mettre en œuvre ce dernier.

Le projet SANITA, financé par l'Union Européenne et délégué à ENABEL, va demander à la Commune de jouer pleinement son rôle de maître d'ouvrage dans le secteur de la gestion des déchets solides, tant en ce qui concerne le choix des investissements et des filières à mettre en place, que dans la prévision d'une organisation technique, financière, efficiente et pérenne du service.

Plus généralement, la Commune Urbaine de Kindia s'attache à jouer effectivement son rôle de maître d'ouvrage des actions réalisées par des tiers - **ONG notamment** - sur son territoire (définition des objectifs et des moyens, suivi de la mise en œuvre des actions et projets, réception des ouvrages transférés).

Enfin, la Commune Urbaine de Kindia souhaite soutenir le développement humain et économique sur son territoire en accompagnant les initiatives de ses habitants et l'émergence de nouveaux secteurs d'activités.

### II- CADRE DE LA MISSION

Intégré au sein de la Commune, le ou la chargé.e des partenariats et de la coopération est placé.e sous l'autorité hiérarchique de Monsieur le Maire.

La Commune Urbaine de Kindia et Nantes Métropole (en tant que porteur juridique et financier de la subvention qui finance le poste jusque fin 2021)

9

conviennent ensemble des missions et tâches qui lui sont confiées et de leurs modalités d'exécution. A ce titre, l'agent rend compte du déroulement et de la réalisation de ses missions à la Commune de Kindia et à Nantes Métropole.

Le ou la chargé.e des partenariats et de la coopération relève du droit du travail guinéen et donc, dispose d'un contrat conforme à la réglementation guinéenne. Son salaire, ses charges et autres frais inhérents à ses missions (voir détails plus bas) sont payés par la Commune de Kindia (jusqu'à fin 2021 à partir des ressources issues de la coopération décentralisée).

### **III- TACHES ET RESPONSABILITES**

**Dans l'exercice des missions qui sont confiées au ou à la chargé.e des partenariats et de la coopération, le principe de neutralité (politique, religieuse et commerciale) s'impose. Il implique de n'agir qu'en vertu de l'intérêt général et de celui de la coopération décentralisée. Tout manquement à ce principe entraînera de fait la suspension du contrat de travail.**

Le ou la chargé.e des partenariats et de la coopération est chargé.e de :

#### **1- Accompagner le renforcement des compétences et capacités des élu.e.s et agents communaux en lien avec les intéressé.e.s et les possibles organismes ressources :**

- Participer au montage, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan de formations et/ou d'échanges de pratiques sur la gestion communale à l'endroit des élu.e.s et agents municipaux

- Former au développement local et à la maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre (plans de développement communaux, planification, montage et gestion de projets, suivi/évaluation des engagements pris auprès des partenaires...)

- Former les élu.e.s et agents municipaux aux principes et méthodologies de la coopération décentralisée

✓ Dans le cadre des formations, être force de proposition sur les **scénarios d'articulation entre la Commune, l'intercollectivité et les services déconcentrés de l'État.**

#### **2- contribuer à l'élaboration des actions et des politiques publiques souhaitées par la Commune de Kindia ;**

- sous l'autorité de sa hiérarchie et de l'exécutif communal,

- et en partenariat avec les acteurs associés à chacune des thématiques abordées (exécutifs et cadres de la Commune et de ses structures, de l'intercollectivité de Kindia, de l'Association Nationale des Communes de Guinée, des organismes déconcentrés de l'État, des groupements et associations professionnels ou citoyens, notamment) ;

- Contribution à l'approfondissement de la stratégie et du projet de développement de la Commune, et de son articulation avec les autres acteurs institutionnels du territoire ;

- Formalisation de propositions de politiques publiques issues de cette



concertation, soumises à l'exécutif communal ;

- Appui à la conception et l'utilisation d'outils de gestion et de coordination (programmation, planification, suivi, évaluation) ;

**3- Créer et entretenir un lien de confiance** avec les services et organismes de l'État, les partenaires de coopération, les partenaires techniques et financiers potentiels ;

- Communication de qualité avec ces tiers, et notamment traitement des questions posées ;
- Veille sur les opportunités de financements ;
- Benchmarking recherche de partenariats pluri-acteurs.

**4- Négocier et formaliser des projets :**

- ✓ à l'appui des orientations communales ou intercommunales ;
- ✓ et cohérents avec les lignes directrices de l'État et des partenaires techniques et financiers, nationaux et internationaux ;
- ✓ Après validation de ces projets par le Conseil Communal, solliciter des cofinancements nationaux ou internationaux pour mettre en œuvre ces projets, avec l'appui politique et technique de Nantes Métropole si besoin.

**5- Organiser le pilotage et la mise en œuvre des projets financés**, en relation avec les partenaires associés.

Et assurer :

- ✓ L'appui dans l'élaboration, la négociation et le suivi de contrats et de conventions avec les partenaires et les prestataires ;
- ✓ La mise en place de procédures pour garantir un reporting régulier, technique et financier, de l'avancement des projets, auprès de la Commune et des partenaires associés (financeurs et partenaires de coopération, notamment).
- ✓ Veiller au respect des réglementations nationales et des règles contractuelles liées à ces projets, notamment financières, par la mise en place et le suivi de procédures adaptées ;
- ✓ L'appui à l'élaboration d'un plan d'actions visant à accroître l'autonomie financière de la structure en interne, au niveau de l'État et à l'International.

**6- Contribuer à l'encadrement** - par la Commune maître d'ouvrage - **des actions menées par des tiers** (ONG notamment) sur le territoire communal ;

- Formalisation d'un cadre de relations avec les autres programmes de développement en cours sur le territoire (échange d'information, rencontres régulières, voire mise en place d'instances de concertation) ;
- Information et soutien à l'exécutif lorsque la maîtrise d'ouvrage communale est questionnée ou pour la faire respecter.

**7- contribuer à la formalisation et à l'animation du soutien communal aux initiatives** de la société civile et à l'émergence d'activités

*U*

économiques (par le biais d'appels à projets notamment)

**8- Contribuer à la gestion efficace d'une communication de qualité sur le plan interne et externe de la Commune de Kindia.**

**IV- CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS**

Le ou la chargé.e des partenariats et de la coopération décentralisée dispose de moyens logistiques de la Commune et des communes constitutives lors de ses déplacements pour exercer ses missions : bureau, fournitures, ordinateur...

La rémunération mensuelle envisagée de l'agent est à fixer pendant l'interview du candidat.

Par ailleurs, l'agent bénéficie de la prise en charge de ses frais de missions lors de ses déplacements sur le territoire national et à l'international (transports, hébergements et restauration).

Enfin, l'agent disposera d'une prime d'installation plafonnée, à définir avec le candidat.

**V- PROFIT DU POSTE**

- Etre de nationalité guinéenne ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieur (Bac + 4) en Gestion, Economie, Sociologie, Génie ou Equivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 7 ans en matière de coordination de projets/programmes dans le domaine du développement local ;
- Maîtriser le management des projets/programmes issus des partenariats et de la coopération décentralisée ;
- Avoir une connaissance des orientations du Plan National de Développement Economique et Social, du Code des Collectivités Locales et de la Lettre de Politique Nationale de la Décentralisation et de Développement Local.
- Avoir des compétences avérées dans la mobilisation des ressources internes et externes de la CUK.
- Avoir des compétences en matière d'accompagnement des initiatives des organisations de la société civile.
- Maîtriser les procédures des partenaires techniques et financiers présents en Guinée.
- Maîtriser l'outil informatique : Windows, Word, Excel et PowerPoint.
- Avoir un carnet d'adresses très fournis dans les milieux des partenaires techniques et financiers et de l'état.
- Etre d'une probité morale irréprochable et un comportement social exemplaire.



## VI- EVALUATION

Le déploiement du chargé.e des partenariats et de la coopération décentralisée fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et sera sanctionné par un rapport de performance assorti de propositions d'amélioration.

## VII- DOSSIERS A FOURNIR

- ✓ Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire de la CUK ;
- ✓ Un CV détaillé avec une mise en valeur des références en lien avec le profil, la mission et les tâches demandées au chargé (e) ;
- ✓ Quatre photos d'identité ;
- ✓ Les copies des diplômes (légalisés) et attestations de travail ;
- ✓ La liste et les contacts de trois (03) personnes de référence.

## VIII- DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat central de la Commune Urbaine de Kindia ou à la direction de l'ACEA sous pli fermé avec mention « candidature au poste de chargé des partenariats et de la coopération décentralisée » ou par voie électronique à l'adresse suivante :  
Email- [aceakindia@gmail.com](mailto:aceakindia@gmail.com)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée pour le vendredi **15 mars 2020 à 15H00.**

### NOTA BENE :

- Les candidats présélectionnés sur dossier seront invités à passer les épreuves orales et écrites ;
- Aucun dossier ne sera restitué à son propriétaire ;
- En cas de besoin, appelez les numéros suivants :

❖ **El hadj Yaya KEITA - 622 561 148**

❖ **Lansana Fadil SYLLA - 623 080 351**

Fait à Kindia, le 20 février 2020

**POUR LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA**

LE MAIRE



**El hadji Mamadouba BANGOURA**

